

Chers adhérents, chers lecteurs, chers amis,

Au milieu de ces événements en tout genre, inattendus, bouleversants, on ne sait plus à quel saint se vouer. Un ami avisé du Chevalier nous a dit simplement : «oubliez dieu et ses saints». Depuis, la Rédaction du journal essaie de réfléchir (de penser?) et de trouver un chemin dans ce dédale d'opinions qui finissent toutes comme un bouchon dans un cul-de-sac.

Ce même ami, sensible à notre désarroi : «prenez une suite au Sofitel vous pourrez mieux vous concentrer». Nous ne l'avons pas écouté, le Sofitel n'étant pas à portée de notre bourse.

On s'est contenté de rédiger nos petits articles sur le coin misérable d'une pauvre table...

et maintenant...

à vos souris!



Sommaire

L'éditorial

Le Chevalier et l'Histoire

- 1 voir Las Calas se retourner dans sa tombe
- « Aux sources de la laïcité (6) »
- 2 penser que votre laïcité n'est pas univoque au point qu'on le dit
- « Humeurs: vous dites laïcité »
- 3 retrouver la mémoire d'harmonies transalpines
- « Naissance de l'Italie »

Le Chevalier et le Monde

- 1 mesurer les révoltes arabes à l'aune de l'islam
- « Insurrection, résurrection »
- 2 apprécier les choix libéraux de la Cour européenne des droits de l'homme
- « Qui l'a cru s'y fiai »
- 3 apprécier autrement les décisions du Conseil des droits de l'homme de l'ONU
- « Le printemps des droits de l'homme »
- 4 pousser un soupir de soulagé aux sourires retrouvés du Vatican
- « Le pape se redresse »
- 5 réviser la promesse des Lumières
- « Marée noire, marée bleue »

Le Chevalier et la Société

- 1 écouter la plaidoirie paradoxale pour un ennemi de la laïcité
- « Diable de défense »
- 2 entendre un juste plaidoyer pour une justice sourde aux médias
- « Les jugements de cœur »

Le Chevalier et la Culture

- 1 poursuivre sur la voie nouvelle d'une pédagogie civique
- « enseigner la laïcité (2) »
- 2 brûler un instant aux feux fascinants des anarchistes
- « Tout se complique »



Le Chevalier

Publication de l'association Le Chevalier de la Barre, association loi de 1901

Directeur de la Publication : Daniel Bénichou

Comité de Rédaction : Daniel Bénichou • Guy Benedetti • Thierry Blanchet •

Jean-Félix Cuny • Florence Gauthier • Jean Piriou

Editorial

Chers adhérents de notre association « Le Chevalier de La Barre », Chers amis.

La laïcité apparaît aujourd'hui comme un enjeu important des élections présidentielles de 2012. Faut-il s'en réjouir ?

Nous savons que la laïcité ne peut être brandie comme un étendard. Pourquoi, parce qu'elle se pose comme rassembleuse, elle ne s'oppose pas. Elle doit par nature s'interdire

tout prosélytisme. La discrétion est un gage d'authenticité à cet égard. C'est d'ailleurs

J'ai accepté cette culture française qui m'a intégrée. Comment l'ai-je acceptée ? en m'efforçant de l'assimiler.

ce qui rend bien délicat le militantisme laïque.

Cependant nos réflexions nous ont portés sensiblement à l'écart de l'opinion commune. Notre conclusion est : oui, il est bon que la laïcité soit au cœur des débats électoraux à venir!

Le Président d'une association de promotion de la laïcité devrait-il avoir à justifier cette position ?.

Nous pensons que ceux qui plongent le bec dans le sable d'une savane bien-pensante prennent le risque d'un grand ridicule.

Qui peut nier que la laïcité est très largement considérée par un certain nombre de musulmans de France comme une empêcheuse de prier en rond ?

Pourquoi ne pas considérer très simplement que ceux-ci ont un problème avec celle-là?

Et ce problème est bien celui qui met le communautarisme, qui est pour l'immigré la solution facile, face à la laïcité qui, elle, demande un réel effort.

L'effort nécessaire est celui qui fait passer de l'intégration à l'assimilation.

Nous constatons qu'une part importante de ces populations en est restée au stade de la simple intégration.

Elles s'accommodent de nos lois qui

les protègent mais ne cessent de réclamer leur adaptation (à leurs coutumes),

elles profitent des avantages que leur offre la République mais feignent d'ignorer les devoirs qu'elle leur impose, elles envoient leurs enfants à l'école mais rejettent l'histoire de France qu'on y enseigne, etc...

Peut-on détourner toute une culture, celle de 66 millions d'habitants, pour 6 millions d'entre eux récemment accueillis ?

Je suis Juif venant d'Algérie. J'ai accepté cette culture française qui m'a intégrée. Comment l'ai-je acceptée ? en m'efforçant de l'assimiler : comprendre ses coutumes ancestrales, adopter ses règles de politesse... Et je crois que la plupart des Juifs de France ont fait cet effort,

En février, auprès du CRIF en rappelant les« racines juives » de la France, N. Sarkozy n'a fait que saluer cet effort. Il aurait pu également le faire à l'égard d'autres communautés empreintes de religiosité et plus minoritaires : taoïstes de Chine, bouddhistes d'Orient, hindouistes de l'Inde...



Editorial

Plus récemment au Puy-en-Velay, haut lieu de la chrétienté, il a appelé à « assumer sans complexe » notre « héritage » chrétien, ne faisant que placer les religions accueillies par la République devant le devoir de respect d'une certaine histoire de France.

(Il est vrai que ces démonstrations appuyées peuvent paraître suspectes à ceux qui ont encore en tête

déclarations les antérieures où notre Président de la République

éclaire une démarche qui va bien au-delà de la simple acquisition des droits

avait parfois « oublié qu'il est le garant d'une constitution laïque» et non pas « un prêcheur religieux ». cf p.8)

Personnellement qu'ai-je fait sinon respecter une harmonie, celle qui préexistait avant mon arrivée. A l'intégration, effort de l'hôte, j'ai répondu par l'assimilation qui est l'effort que consent l'arrivant.

J'oserais l'image suivante : prenons un verre d'eau et versons-y de l'huile, nous ne verrons jamais l'huile se mélanger pour disparaître et donner lieu à une boisson onctueuse d'une saveur nouvelle. L'huile reste en gouttes, en globules dans l'eau : c'est l'image d'une intégration qui n'a pas abouti. Par contre si dans le verre je mets une pierre de sucre, elle fond, l'eau d'abord blanchit, puis le sucre se dissout et l'eau s'éclaire pour retrouver globalement son apparence première. Mais le goût n'est plus le même, l'eau s'est adoucie, enrichie. C'est l'image de l'assimilation.

La République laïque intègre-t-elle ou assimile-t-elle?

Elle intègre, témoignant ainsi de son hospitalité, tout en réclamant de l'arrivant un effort en retour, effort d'assimilation. (pourrait-on ainsi parler d'une éthique de l'immigration?)

Proclamer que « les musulmans France sont C'est la laïcité qui travaille en profondeur et bien intégrés à la société » (comme

> l'affirment et là ceux qui,

pour défendre une minorité, ce qui est à leur honneur, font un dangereux amalgame des concepts) me semble être un truisme. Ils sont en effet bien intégrés par les Institutions et les lois que la République met à la disposition de tous pour peu qu'ils les reconnaissent. Aurontils fait pour autant l'effort de l'assimilation qui va permettre de dépasser la stricte observance des règles écrites. C'est la laïcité qui travaille en profondeur et éclaire une démarche qui va bien au-delà de la simple acquisition des droits

Si cette nuance (d'importance) entre les termes d'intégration et d'assimilation réussit à toucher les Français à travers les débats qui s'annoncent, accueillons sans arrière-pensée la perspective d'une laïcité promue au premier rang des enjeux majeurs des élections de 2012.

Bonne lecture et à bientôt.

Le Président, Daniel Bénichou

Le Chevalier

Publication de l'association Le Chevalier de la Barre, association loi de 1901

Directeur de la Publication : Daniel Benichou

Comité de Rédaction : Guy Benedetti • Daniel Bénichou • Thierry Blanchet •

Jean-Félix Cuny • Florence Gauthier • Jean Piriou



Aux sources de la laïcíté (6)

5. Plus de quatre siècles de calomnies contre Las Casas!

Las Casas fut tant détesté par le parti des

vainqueurs que ses ouvrages tombèrent dans

l'oubli aux XVIIe et XVIIIe siècles

Las Casas fut poursuivi de la haine tenace du parti colonial esclavagiste dès son vivant et, après sa mort, il devint l'objet de calomnies exemplaires, qui ont réussi au-delà de toute indécence, puisqu'elles durent encore, plus de quatre siècles après!

Tout d'abord, il fut tant détesté par le parti

des vainqueurs, que ses ouvrages tombèrent dans l'oubli aux XVII^e et XVIII^e siècles, jusqu'à la crise

du système colonial européen en Amérique, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et, en France, à l'occasion de la Révolution de Saint-Domingue/Haïti, qui raviva la haine mêlée de peur du parti colonial et accompagna l'Indépendance de la République d'Haïti en 1804.

A la fin du XIX^e siècle, un opposant cubain à l'esclavage, José Antonio Saco*, contraint de se réfugier à Madrid, y découvrit le manuscrit de l'*Histoire des Indes* de Las Casas et eut ainsi l'initiative de sa première édition en Espagne, en 1875.

Cette publication réveilla l'intérêt pour l'œuvre de Las Casas, marqué depuis par des éditions de plus en plus nombreuses, jusque dans les années 1950, et toujours suivi par un courant calomnieux, qui, actuellement, se réduit sans avoir disparu au

> niveau académique, mais reste encore largement majoritaire au niveau de la vulgarisation. Aujourd'hui,

à l'exception de quelques manuscrits, la plupart de ses œuvres ont été publiées et des recherches nombreuses ont permis de mieux connaître sa biographie**, fournissant ainsi des moyens de vérifications de plus en plus accessibles.

Je prendrai deux exemples de calomnies, celui des manipulations de l'histoire du Pérou, dont on mesurera l'ampleur et l'inquiétante portée, et celle qui demeure la plus répandue de nos jours.

La calomnie contre Las Casas au sujet de l'histoire du Pérou

Cette calomnie naquit en 1571, après la mort de Las Casas en 1566, se développa depuis, mais fut démontée par Marcel Bataillon en... 1959! Elle fut élaborée par le vice-roi du Pérou en personne, Francisco de Toledo, qui employa les compétences de rédacteur de son secrétaire, Ruiz de Portillo, mais en le dissimulant de sorte que lorsque ce texte fut retrouvé,

à Yucay près du Cuzco, et publié en 1848, son auteur était devenu « l'anonyme de Yucay ».

L'objectif du vice-roi consistait à accuser Las Casas d'avoir déformé l'histoire des Incas, parce qu'en prenant la défense des sociétés et des cultures indiennes, ce dernier voulait rétablir en Amérique : « les ténèbres de l'infidélité, les idolâtries, les sacrifices humains et l'anthropophagie, une vie

comme celle des bêtes. »

Le texte ajoute que Las Casas était, certes un moine, mais habité par le Diable!

Les deux manipulateurs rejoignaient ainsi les maillons de l'idéologie conquérante, qui fondait -et fonde toujours- sa légitimité autoproclamée sur la « supériorité de la civilisation européenne » et

Las Casas était, certes un moine, mais habité par le Diable! sur la « barbarie » attribuée aux Indiens. Ils ajoutaient que

reconnaître aux sociétés indiennes leurs droits à leurs cultures et à leurs croyances, comme le fit Las Casas, était la preuve de son diabolisme personnel. Ils gommaient ainsi les droits des Indiens à leur territoire, à leur existence, à leurs droits civil et politique et justifiaient les crimes de la conquête en chargeant

l'histoire des Incas de tyrannies, de sacrifices humains et de l'indispensable anthropophagie, le signe même de la barbarie...

Ils ajoutèrent encore que Las Casas faillit convaincre Charles-Quint de renoncer à la conquête du Pérou et de le restituer aux Incas, mais que Vitoria serait alors intervenu auprès du roi pour s'opposer à Las Casas et sauver le christianisme en Amérique! Ce beau montage permettait de séparer Las Casas de l'Ecole de Salamanque, d'introduire entre eux des divergences de fond et de « récupérer » Vitoria.

Dans les années 1930-1950, le débat rebondit et Marcel Bataillon*** retrouva les instigateurs de cette calomnie, le vice-roi et son secrétaire et démonta la calomnie. Sa date d'apparition, en 1571, se révèle fort postérieure à la mort de ses protagonistes -Vitoria

en 1546, Charles-Quint en 1559 et Las Casas en 1566- : il était bien curieux qu'elle soit apparue si longtemps après ! Et puis encore, il est fort difficile de faire de Vitoria un défenseur de la conquête et de la christianisation au prix de la première, lui qui, comme Las Casas, les a dénoncées toutes deux, dans des termes fort proches.

Le second exemple de calomnie, la plus répandue de nos jours, concerne la question de la justification ou non par Las Casas, de la traite des Africains mis en esclavage en Amérique...

(ce que nous examinerons dans le prochain numéro du Chevalier...)

©Florence Gauthier, historienne, Université Paris7 - Denis Diderot



*J. A. SACO, *Historia de la esclavitud de la raza africana en el Nuevo Mundo*, (1830-1850), La Habana, 1938, 4 vol., Préface de Fernando ORTIZ avec présentation de l'auteur qui mourut en 1870, avant la publication du grand livre de Las Casas. On trouvera une édition française récente de LAS CASAS, *Histoire des Indes*, trad. de l'espagnol, Paris, Seuil, 2003, 3 vol., avec une chronologie et une bibliographie des œuvres de Las Casas par André Saint-Lu.

** Marcel BATAILLON, *Etudes sur Bartolomé de Las Casas*, Paris, Institut d'Etudes Hispaniques, 1965 et *Las Casas et la défense des Indiens*, Paris Julliard, Coll. Archives, 1971, ces deux ouvrages sont malheureusement épuisés. Marianne MAHN-LOT, *Las Casas et le droit des Indiens*, Paris, Payot, 1982; LAS CASAS, *L'évangile et la force*, Paris, Cerf, 1977, textes choisis par M. MAHN-LOT.

*** M. BATAILLON, « Charles-Quint, Las Casas et Vitoria », in Etudes sur Las Casas, op. cit., pp. 291-308.

Humeurs Vous dítes laïcíté ?

De bons esprits des hauts pavés hexagonaux tiennent pour pure quintessence la laïcité à la française.

Le régime actuel des rapports entre les religions et la politique n'en apparaît pas moins comme un empilement hétéroclite de strates historiques aux philosophies dissemblables.

Voyons cela.

1 - une cuisine d'assemblage

Et une lichette de Charles X, une : en Guyane, le culte catholique est seul reconnu et seul subventionné!

Et une louche de concordat impérial, une : Alsace et Moselle !

Et une pincée de décrets de Mandel de 1939,

une : les missions religieuses remplissent un rôle officiel à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Nouvelle Calédonie et en Polynésie!

La constitution de 1958 dit que ce ragoût de miscellanées est la laïcité de la République une et indivisible.

N'oublions pas les tours de mains avec le culturel et le culturel, les épices des baux amphictyoniques,

public soit accordé aux écoles privées sous contrat

spécifique dont les personnels enseignants, parfois professeurs titulaires de l'état, sont rétribués par les

impôts de tous les citoyens.

des prêts garantis par les collectivités territoriales, les

entretiens de certains lieux de cultes, les jours officiels fériés de tradition religieuse...

La constitution de 1958 dit que ce ragoût de miscellanées est la laïcité de la République une et indivisible.

La France se pense en principes et ses politiques agissent en les tournant et contournant aux sauces des non-dits!

Et un soupçon de religion officielle, un : Walliset-Futuna !

Et un zeste de statut personnel musulman, un : Mayotte jusqu'à cette année! Encore que son abandon ne s'articule pas sur un souci laïque.

Et enfin le plat roboratif de la laïcité à l'école publique obligatoire! Encore que la qualité de service

2 - des non-dits à l'impenser

Outre cela, trois ingrédients impensés entrent dans cette cuisine laïque et restreignent fortement ses réflexions et son efficacité:

La longueur et la dureté des affrontements religieux qui se sont imprimés en profondeur dans son histoire:

La lutte pour s'imposer menée par un état centralisé et hiérarchisé, royaume ou république, à un catholicisme romain, tout autant centralisé, hiérarchisé, et autoritaire.

3 - aveuglements de la laïcité politique

Retenons en quatre.

Elle ne conçoit pas la nouveauté qu'apporte un islam sunnite non hiérarchisé dans le paysage traditionnel religieux hiérarchique français.

La lecture réductrice ultra scientiste du rôle et de la place qu'Auguste Comte accorde à la religion dans l'histoire de l'humanité.

Cet agglomérat d'expériences historiques disparates paralyse la pensée laïque française. L'empêchant de distinguer entre son mythe d'une pure laïcité et la « laïcité politique à rayon variable » appliquée, il obscurcit la nette vision de ce qu'elle fait, et la handicape dans la construction de son avenir,

Plus dangereusement, elle ne distingue pas l'idéologie politicienne islamiste de la religion islamique qu'elle pervertit en l'écartant de son expérience historique.

Elle ignore les aspirations religieuses

actuelles des individus qui se caractérisent par un vouloir ressentir, expérimenter et vivre au quotidien leur religion (sensations, émotions, exaltations spirituelles) et non plus par une obéissance mécanique à des préceptes moraux dont ils n'auraient qu'à mettre en cérémonies.

La résurgence des sentiments religieux, dans les organisations religieuses et au dehors, est provoquée par l'accaparement par l'individualisme mercantile des acquis des sciences et des techniques, par les délires de toute puissances des états, qu'ils soient du nord, émergents ou non. Elle dit le désastre humain de toutes les politiques actuelles, mercantiles, nationales ou internationales qui font de tout homme un objet manipulable et à décerveler.

4 – pour en conclure

La laïcité doit étudier et apprendre à lire les religions et non à les mépriser. Par exemple, sur la séparation de l'église et de l'état, mais plus justement des religions et des états. Si, en France, elle a été le fait et la réalisation de la politique, elle a été, à d'autres époques, en d'autres lieux, la revendication et l'acquis

de religions pour se protéger d'autres religions ou / et de l'état. Mais seule, de façon

ensemble.

des cessez-le-feu mais jamais la paix. constante, absolue, la laïcité professe la liberté de conscience pour tous les hommes vis-à-vis de tous les pouvoirs quand les religions l'exigent seulement et exclusivement pour leurs fidèles. Chaque religion veut le monde converti à sa seule foi. La laïcité veut un même monde où tous les hommes se vivent et vivent

C'est pourquoi entre la laïcité et les religions, il y aura des cessez-le-feu mais jamais la paix.

Il arrive parfois que les attaques portées contre la laïcité viennent d'un président de la République qui oublie qu'il est le garant d'une constitution laïque pour se transformer en un prêcheur religieux. Il arrive aussi parfois que des personnes aux intérêts fractionnaires oublient que la laïcité est une œuvre de paix. L'un et les

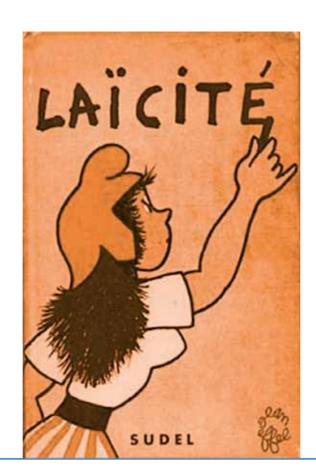
> autres abandonnant cet art de vivre ensemble transforme la laïcité en une arme de guerre

pour exclure d'autres hommes du champ de la liberté, de l'égalité, de la fraternité citoyennes

Quand ces deux esprits se déploient au même moment, les fractionnements communautaires et leurs affrontements rentrent dans l'horizon des possibles.

Il est déjà grand temps de se retremper dans l'élan natif de l'optimisme laïque porteur d'humanité une et indivisible.

GB



entre la laïcíté et les religions, il y aura



Naissance de l'Italie

 \mathbf{I}_{1} y a 150 ans, le 17 mars 1861, la naissance du royaume d'Italie était proclamée à Turin.

Cette commémoration aura malheureusement permis à nos voisins, si chers à nos cœurs, de mesurer ce qui les divise bien plus que ce qui les unit.

Ce n'est pas pour nous étonner. Nous avions fait un constat similaire chez nous récemment quand nos dirigeants ont souhaité qu'on discute de notre identité nationale.

Cependant ce qui différencie l'Italie de

la France, c'est le temps mis à la disposition des peuples pour construire une nation : un millénaire de ce côté-ci des Alpes contre un siècle et demi de l'autre. Manlio Graziano, historien, nous avait prévenus: l'Italie est un Etat sans nation.

La Ligue du Nord a profité de cette commémoration pour réitérer sa critique du *Risorgimento* (la réunification) qui, selon elle, aurait contraint le nord de l'Italie à assurer une perpétuelle perfusion du sud, économiquement déshérité.

démocratie immature

Certes, la démocratie s'est imposée sur le « ventennio » fasciste puis les « années de plomb » plus

proches, mais nous pouvons encore aujourd'hui faire le constat d'un paradoxe : le mélange d'impéritie et de combine des dirigeants politiques que d'illustres d'ailleurs dénoncés.

Ce qui soutient l'Italie malgré tous ses malheurs et cette désinvolture affichée visà-vis de la démocratie, c'est « une culture portée par la langue ».

cinéastes italiens ont

L'immaturité de la nation italienne est flagrante.

Mais ce qui soutient l'Italie malgré tous ses malheurs et cette désinvolture affichée vis-à-vis de la démocratie, c'est « une culture portée par une langue » (Umberto Eco). Cette langue n'a guère varié depuis un millénaire. C'est une langue de lettrés que seulement 2% de la population, des Alpes à la Sicile, parlait en 1860. C'est une langue qui a servi à l'expression de chefs d'œuvre littéraires universels (depuis Dante) où la jeunesse a pu puiser pour faire ses « humanités ».

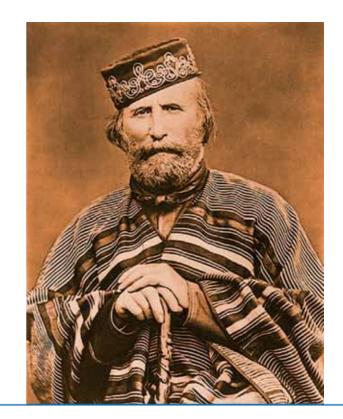
Alors, y a-t-il eu une telle différence des parcours suivis par nos deux cultures, nos deux langues respectives de part et d'autre des Alpes?

En somme, l'intitulé du débat sur notre identité

nationale aurait bien pu se réduire à : « Notre langue, le français ».

Et personne n'en eût alors été fâché.

JP



Insurrection, résurrection

Ce qui frappe dans ces manifestations qui ont évincé du pouvoir Ben Ali et Moubarak, c'est leur caractère a-religieux.

En Tunisie, on a vu des « barbus » repoussés par les manifestants hors des cortèges.

En Egypte, sur la place Tahrar du Caire, les seuls gestes religieux ont rassemblé une minorité de manifestants retrouvant chaque jour une pause utile dans une prière commune.

A aucun moment on eut le sentiment d'assister à des mouvements populaires d'inspiration islamiste. Aucun manifestant n'a parlé du caractère religieux qu'aurait revêtu leur révolte. Il n'était question que de liberté et

maturation

Trente ans ont passé soit plus d'une génération.

Pendant cette période, les jeunes de Tunisie et catastrophes id d'Egypte n'ont pas écouté leurs aînés.

Ils ont regardé au-delà des frontières. « D'abord cette jeunesse ne

Ils ont vu la République s'intéresse pas à l'idéologie. » islamique de Téhéran opprimer peu à peu les opposants et finir par semer la terreur religieuse. Ils ont vu l'Algérie tomber dans le gouffre de la guerre civile. « Bien sûr, ils previvre les mên

Mais ils ont vu aussi un pays qui, sans renoncer à l'islam, semble avoir trouvé une voie moyenne prometteuse : la Turquie

Nous les regardons, ces jeunes, et un constat s'impose à nous: cette jeunesse ressemble à la nôtre. Et cette évidence pose diverses questions.

D'abord cette jeunesse ne s'intéresse pas à l'idéologie. Elle ne fait pas appel à l'islam ni à quelque grande Idée que ce soit. Elle se contente de slogans tels que : « Dégage ».

pour une tension acceptable

Ces mouvements ne dévoilent-ils pas des paradoxes intéressants ? N'y aurait-il pas matière à revoir

nos certitudes ? D'ailleurs pourquoi aucun observateur n'a-t-il été capable de prédire ces révolutions ?

ces révolutions ? qu'historique de l'humanité ? »
N'assistons-nous pas à
une étape importante, nécessaire, inévitable de l'humanité ?
Cette étape est peut-être plus anthropologique qu'historique.
Précisons notre hypothèse.

La rever sociale pour acc de l'autre, rése

L'homme, animal parlant, souhaite dès son origine son émancipation par rapport à la horde, le clan... Mais en même temps pour se constituer par le langage il a aussi besoin du groupe. D'où naît une tension entre désir individuel et souci communautaire, jamais démentie.

d'exaspération face à des kleptocraties policières.

On est loin de la révolution iranienne de 1979, elle aussi obtenue à mains nues, mais allumée et attisée aux braises d'une grande ardeur religieuse.

A l'époque, ni les revendications économiques, ni les aspirations démocratiques n'auraient suffi à soulever le peuple. C'est un ayatollah qui en fut l'inspirateur déclaré.

L'islam était alors considéré comme une force politique. Le peuple l'a porté au pouvoir.

La révolte de Téhéran réalisa une fusion socioreligieuse dans le creuset de haine que le régime distant et brutal du Shah avait contribué à façonner.

Nous avons été en Europe à l'origine et au cœur des catastrophes idéologiques du XXème siècle. Ces peuples

en étaient loin malgré des interférences coloniales.

Et l'explication qui flatte notre orgueil occidental serait de dire :

« Bien sûr, ils profitent de notre expérience et ne veulent pas revivre les mêmes errements. » Est-ce aussi simple ?

Ensuite, cette jeunesse a montré dans ses débordements récents un visage pluriel dont nous avons pu reconnaître la face individualiste.

Si l'on en croit Tocqueville, c'est la pente inévitable où la démocratie entraîne ses citoyens : un individualisme forcené. Or ces jeunes n'ont pas encore goûté à la démocratie!

Mais ils ont accès aux moyens de communication modernes. Est-ce la seule raison ?

Nous pourrions seulement être satisfaits qu'ils aient pu bénéficier des avancées techniques de l'Occident. Est-ce suffisant ?

L'intuition de tous ces jeunes (sur les rives de la Méditerranée... et ailleurs) est aujourd'hui la suivante :

l'humanité est parvenue à un point de civilisation qui doit permettre d'optimiser cette tension pour un équilibre acceptable.

La revendication est double : d'un côté, exigence sociale pour accéder aux richesses qu'offre le monde ; de l'autre, réserve quant à toute forme d'astreinte communautaire excessive.

On a pu noter que la démocratie est tout juste évoquée dans leurs revendications. Elle s'imposera probablement comme conséquence de cette prise de conscience nouvelle. Il en sera de même quant à la laïcité, très probablement.

JP. 15 mars

« \mathcal{N} assistons-nous pas à une étape importante,

nécessaire, inévitable, plus anthropologique

Quí l'a cru s'y fiai

Oui, nous avions cru que la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg (CEDH) orientait ses jugements en toute laïcité quand une question lui était soumise relative à la présence permanente de signes religieux dans les établissements publics de la communauté européenne et notamment les écoles. Eh bien non!

Les élèves des établissements scolaires publics italiens devront continuer de recevoir la parole du maître d'école sous le regard du Christ en croix. Rassurez-vous : les parents garderont le droit d'éduquer leurs enfants selon leurs propres convictions philosophiques mais à la maison en dehors des heures de cours.

la Cour se désavoue

Nous avions déjà sur notre site évoqué cette affaire : une plainte déposée à l'origine par les parents Albertini, dont les convictions sont choquées par la

présence de crucifix dans les classes de leurs deux enfants. Leur plainte remonte du conseil d'établissement au tribunal administratif régional puis

« Les élèves des établissements scolaires publics italiens recevront la parole du maître d'école sous le regard du Christ en croix »

au Conseil d'Etat et au Conseil constitutionnel avant d'aboutir sur les bureaux européens. Les Albertini sont persévérants.

En première instance (novembre 2009) la Cour européenne condamne l'Italie à retirer ce symbole religieux « contraire au droit des parents d'éduquer leurs enfants selon leurs convictions ». Malheureusement les Albertini ne sont pas au bout de leur peine. L'Italie (et le Vatican?) a fait appel.

Le 18 mars 2011, les juges estiment à une écrasante majorité (15 contre 2) qu'un crucifix est un « symbole passif » qui ne peut « être comparé à un

dispositif didactique ou à la participation à des activités religieuses »

La décision est applaudie par le ministre des affaires étrangères, Franco Frattini.

La Ligue de Nord s'enthousiasme à l'idée que la croix, mieux que le drapeau tricolore, incarne la nation.

Le Vatican jubile : « Cette sentence constitue désormais un point de référence dont il faudra tenir compte sur la question de la présence des symboles religieux dans toute l'Europe ». « C'est un acte de vraie laïcité (sic) allant dans le sens du respect et de la liberté de tous. Elle reconnaît l'histoire particulière de l'Italie et d'une partie de l'Europe. »

symbole passif!

Et celle de la France, fille aînée de l'Eglise ? Doiton s'attendre à revoir fleurir les croix sur les murs de nos classes que nos aînés instituteurs de la IIIème République ont eu tant de mal à chasser ?

La Stampa fait subtilement remarquer que la Cour européenne, et le Vatican qui s'en réjouit, ont été bien mal avisés de dévaluer un symbole religieux puissant : « le Fils de Dieu mourant par la

volonté du Père pour délivrer l'homme du péché, terrible mystère de la foi, banalisé en faire-part identitaire national »

Nous ajouterons que déclarer « un symbole passif » est en soi un oxymoron.

Dans ces conditions comment imaginer que ce magistrat... italien, Luigi Tosti, qui refusait de rendre ses jugements sous le crucifix accroché au mur de la salle d'audience, et qui a été licencié de sa fonction par décision du Conseil Supérieur de la Magistrature, puisse aujourd'hui espérer trouver un recours auprès des instances européennes ?

Les juges italiens poursuivront leur carrière se

résignant pour certains à juger sous un crucifix. Et ceux qui oseront s'indigner s'exposent à rester chez eux et à se satisfaire pendant longtemps des

indemnités de chômage.

« Doit-on s'attendre en France

à revoir fleurir les croix sur les

murs de nos classes? »

« Je suis un citoyen italien qui a passé un concours pour travailler comme magistrat dans un tribunal laïque et non dans un tribunal de l'Inquisition ou une Cour ecclésiastique », clame Luigi Tosti.

Oui, Luigi, l'Europe laïque est en voie de régression.



JP

Príntemps des droits de l'homme

Le « printemps arabe » aura eu des conséquences heureuses jusqu'au sein de l'ONU : au Conseil des droits de l'homme qui siège à Genève, une régression constatée sur ces dernières années vient d'être enrayée.

Nous avions dans deux précédents numéros du *Chevalier* évoqué le laisser-faire de cette instance supranationale ayant par exemple permis que le mot « islamophobie » entre dans le langage diplomatique puis le langage courant adopté même dans nos démocraties.

Nous rappelions les termes d'un communiqué du 26 mars 2010:

Le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU a adopté hier à une courte majorité une résolution condamnant l'islamophobie et le « profilage ethnique et religieux des minorités musulmanes » ainsi que

l'interdiction des minarets en Suisse. Le texte sur « la diffamation des religions », proposé par le Pakistan au nom de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), a été adopté à une courte majorité de 20 voix contre 17. Huit des 47 pays siégeant au Conseil se sont abstenus. Avant le vote, l'Union européenne et les Etats-Unis se sont fortement opposés à la résolution, Washington allant jusqu'à la qualifier d' « instrument de division ».

« L'UE estime que le concept de 'diffamation des religions' n'est pas pertinent dans un débat sur les droits de l'Homme », a expliqué l'ambassadeur de France, Jean-Baptiste Mattei, qui s'exprimait pour le bloc européen. « Le droit international en matière de droits de l'Homme protège les individus dans l'exercice de leur liberté de religion ou de conviction. Il n'a pas et ne devrait pas protéger des systèmes de croyance », a-t-il ajouté.

les droits de l'homme pliés

Un bref rappel historique est peut-être à présent nécessaire.

Le rapport de force entre les nations qui, à l'issue de la seconde guerre mondiale, s'était établi à l'avantage des pays occidentaux autour des USA, a basculé peu à peu sous les attaques des tyrans de tous les orients. Ceux-ci ont joué auprès des pays du tiers-monde

de l'argument culturel et religieux pour relativiser largement les principes fondamentaux des droits de l'homme.

De plus l'aventure de Bush Jr en Irak a contribué à raviver le sentiment anti-impérialiste et revanchard de ces pays.

La Chine a joué un rôle prépondérant dans cette reconquête. L'universalisme n'est pas sa tasse de thé, et encore moins la démocratie. La Chine a par exemple contribué à accréditer auprès des dirigeants des pays de l'Organisation de la conférence islamique l'idée

que la démocratie était une lubie de l'Occident et que le meilleur moyen de faire taire était de jurer la main sur le cœur que chez soi la démocratie était une préoccupation incessante. Elle pouvait ainsi à moindres frais promouvoir sa présence économique en Afrique noire.

Le Colonel Kadhafi a nagé dans ces eaux troubles et boueuses avec le cynisme et la ruse qu'on lui connaît.

En 2003, la commission des droits de l'homme

confie la présidence à la candidate de la Libye... et de l'Union africaine soumise au lobbying incessant (chantage?) de Kadhafi.

Plus récemment, le 15 mai 2009, la Libye est élue au Conseil des droits de l'homme, malgré l'appel lancé par un groupe de 37

ONG.

« Le droit international en matière

de droits de l'Homme protège les

individus dans l'exercice de leur

liberté de religion ou de conviction. Il

n'a pas et ne devrait pas protéger des

systèmes de croyance »

Chacun revoit, en cette année 2009, l'image de Kadhafi à la tribune de l'assemblée générale de l'ONU, déchirant en plein discours la Charte des Nations unies, geste qu'il voulait auguste sans doute mais qui le discréditait à jamais aux yeux d'une grande majorité de nations.

Les événements récents allaient confirmer cette disgrâce.

La dernière session du Conseil des droits de l'homme s'est réunie avant même que le Conseil de sécurité de l'ONU vote une résolution autorisant le survol de la Libye par les forces alliées et le bombardement des positions de l'armée de Kadhafi face au peuple libyen en révolte.

Le Conseil des droits de l'homme a d'abord voté en session spéciale la radiation de « La révolte du peuple libyen a

la Libye!

Puis en Assemblée, une quasi unanimité s'est faite autour d'un texte qui engage les nations

à combattre, non plus « la diffamation des religions », mais « l'incitation à la haine et les violences visant des personnes en raison de leur religion et de leurs croyances ».

La position européenne avait enfin prévalu. On est loin, très loin du communiqué du 26 mars 2010.

Sans doute le Pakistan a-t-il été moteur dans ce

revirement depuis l'assassinat par des fanatiques d'un gouverneur et d'un ministre qui penchaient en faveur de l'abrogation de la loi pakistanaise sur le blasphème.

Mais on ne peut s'empêcher de penser que Kadhafi avait décidément des arguments de pression indéniables à la fois sur les pays d'Afrique mais aussi

> sur les puissances de l'hémisphère nord.

> La révolte du peuple libyen a gommé en quelques jours le mirage d'une autorité usurpée.

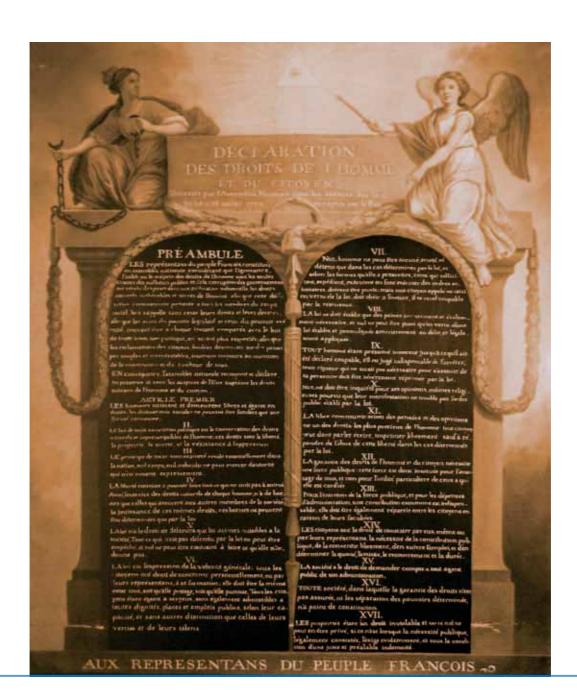
Elle aura contribué à remettre sur les voies de l'universalisme un Conseil des droits de l'homme de l'ONU complètement égaré.

Non, les fleurs du « printemps arabe » ne sont pas des fleurs artificielles.

JP

gommé en quelques jours le mirage

d'une autorité usurpée. »





Le pape se redresse

Peut-on encore se plaindre de l'Eglise

catholique et de ses petits défauts,

par exemple des excès de certains de

ses prêtres pédophiles?

Le pape a pu hier demander urbi et orbi aux dirigeants égyptiens d'écouter les aspirations du peuple afin d'aménager une transition pacifique. Très bien! le hic c'est qu'on peine à savoir qui dirige pour le moment le pays.

D'ailleurs peu importe. L'exemple de la Belgique qui aura manqué de gouvernement pendant près d'un an et qui semble continuer de marcher vaille que vaille, montre à l'évidence que ce ne sont plus vraiment les politiques qui gouvernent. On s'en doutait un peu. Mais on s'égare. Revenons au pape.

Le grand méchant loup

Le pape bénéficie aujourd'hui d'une conjonction d'événements internationaux qui détournent notre regard, maintenant fixé avec fascination sur les rivages sud de la Méditerranée. Nos soucis intérieurs sont

presque oubliés, nos espoirs portent ces mouvements. Nous ne manquons d'ailleurs pas d'esprit critique pour envisager le pire : et si ces révolutions faisaient le

lit de l'intégrisme musulman ? Impossible de gommer de notre mémoire les drames successifs qui ont accompagné la Révolution iranienne à partir de 1979.

Oui, et c'est là que le pape joue sur du velours... cardinal. Le grand danger est évidemment la main mise sur ces régions en révolution par l'islam

> intégriste et la terreur que la charia génère. Le message du pape ne le dit point mais il s'est glissé entre les lignes. Vous qui regardez le Proche-Orient compliqué, pensez

à cette religion qui enseigne la violence, fait exploser des bombes dans les lieux publics, lapide les femmes, etc...

pain bénit

Peut-on encore se plaindre de l'Eglise catholique et de ses « petits » défauts : par exemple des censures qu'elle appelle sur certaines œuvres d'art, des positions qu'elle affiche humblement en matière de procréation, du lobbying pressant et discret qu'elle pratique auprès des instances européennes, des excès longtemps cachés de certains prêtres pédophiles ? On n'y pensait plus !

Le pape a même récemment autorisé le préservatif contre le sida ce qui eut pour effet de combler les ultimes (?) attentes. Que craindre à présent de l'Eglise ?

La Tunisie, l'Egypte,... c'est pain bénit pour le pape.

Seulement, il ne peut pas tout contrôler. Voilà que l'épiscopat français, sans prévenir, condamne les « bébés du double espoir » précisant que se servir de l'homme pour guérir l'homme était indigne de l'homme. On est évidemment très près d'un délire intégriste.

Alors que faire quand votre fille aînée vous coupe l'herbe sous la mule? C'est très simple ! vous appelez à l'aide votre prédécesseur en le canonisant : et la déflagration produite fait voler au loin les dernières doléances.



Marée noire, marée bleue

La fin du monde était un sujet très prisé à l'approche de l'an 2000. La peur millénariste s'était installée à nouveau dans nos sociétés qui, bien que laïques, sont toujours travaillées par les mythologies chrétiennes.

Depuis 2000, l'état alarmant de notre planète (rétrécissement des espaces naturels, enchaînement des catastrophes, retour des croyances,...) a relavé cette peur pour monopoliser les débats et inspirer les artistes. Cannes 2011 en est le reflet. Un film tel que Melancholia de Lars von Trier trouve un public déjà acquis à l'idée que l'homme

s'autodétruit et que les ressorts de l'apocalypse pourraient se tendre à l'excès, irréversiblement.

Notre interrogation contemporaine n'est pas triviale: il s'agit du doute qui nous saisit face à l'impuissance affichée de notre science et de sa fille licencieuse, la technique. Elle l'est d'autant moins que nous avions interprété le message des Lumières comme un mandat donné à la postérité ; et que ce message a toujours résonné à nos oreilles laïques, comme parole d'évangile, oserais-je dire.

séduction de la science

Je me souviens avoir découvert avec admiration fin des années 90 une publicité faite par Elf. L'accroche était, je crois: « Et si l'homme pouvait travailler à 2000 mètres sous la mer? » L'encart décrivait avec force détails comment on pouvait envisager de descendre au fond Il est difficile de s'abstraire de

des océans chercher le pétrole encore plus loin qu'auparavant. J'étais plus

qu'admiratif, fasciné.

La page illustrée et très documentée du journal gommait d'un coup mes regrets anciens accumulés pendant la décennie 70 d'avoir vu nos démocraties préférer se précipiter sur la construction de centrales nucléaires et partir à la recherche de pétrole sur nos plateaux maritimes plutôt que d'explorer la promesse des énergies solaires.

Le second choc pétrolier du début de la décennie 80 n'allait d'ailleurs pas arranger les choses.

Il est difficile de s'abstraire de ses acquis scolaires, culturels.

Il est délicat d'abandonner nos certitudes fondées sur des valeurs qui nous ont été enseignées avec conviction et autorité et auxquelles nous avons adhéré sans retenue.

Il faudra l'explosion de la plate-forme pétrolière

Deepwater Horizon le 20 avril 2010 dans le golfe du Mexique pour me dessiller de nouveau les yeux.

Les millions de barils de brut répandus ont touché les côtes, envahi mangroves et bayous, détruisant la faune et la flore, pour tout dire les ressources vitales des pêcheurs et riverains de Louisiane.

Les millions de litres de dispersant utilisés par BP pour cacher la marée noire (« soupe toxique » qui ne la fait pas disparaître) vont de plus provoquer chez ces mêmes populations des problèmes de santé (poumons, peau,..) dont on ne mesure pas encore la gravité.

Peut-on continuer à penser fonder notre avenir sur l'exploitation illimitée des énergies fossiles et prétendre que la science sauvera l'homme de tous ses abus ?

mémoire vaine

La récente catastrophe de Fukushima achève de faire fondre nos certitudes.

L'énergie nucléaire offrait pourtant une alternative énergétique intéressante puisqu'elle n'asséchait pas les ressources de la terre.

Nous étions convaincus, depuis Tchernobyl, que l'homme était le maillon faible de la chaîne de sécurité de ces installations (la centrale avait divergé pour une erreur dans un contrôle de maintenance). Nous le serions beaucoup moins

après la catastrophe du Japon où la conjonction de deux phénomènes naturels (séisme et tsunami) ont eu raison des sécurités humaines. Et pourtant...

> Ne devrait-on pas s'étonner que 7 centrales, pas moins, aient pu être installées au bord du

Pacifique, face au déferlement de vagues immenses, ces vagues « scélérates » que tous les marins qui ont sillonné le Pacifique connaissent, à ces tsunamis qu'historiens et artistes nippons ont mémorisés.

Des préoccupations économiques auraient-elles encore conduit à de tels choix ?

Sommes-nous autorisés à assumer avec le même engagement la belle promesse des Lumières: rendre l'homme maître de la nature ?

ses acquis scolaires, culturels

L'homme serait-il done toujours le maillon faible?

Peut-il décemment afficher tant de prétentions ?

Nous, héritiers des Lumières,

sommes-nous autorisés à accueillir avec la même générosité et assumer avec le même engagement la belle promesse : rendre l'homme maître de la nature ?

Diable de défense

ous allons nous frotter ci-après à un exercice délicat, être l'avocat du diable : position difficile mais nécessaire puisque nous sommes d'ardents promoteurs d'une justice exemplaire, celle dont le Chevalier de La Barre a cruellement manqué en 1767. Appliquons-la au chef de l'Etat.

Nous sommes le 4 mars 2011.

Au Puy-en-Velay, haut lieu de la chrétienté, le Président de la République appelle à « assumer sans complexe » notre « héritage » chrétien.

Il a déjà, en février, profité de sa présence au dîner

du Conseil représentatif des institutions juives de France pour rappeler les « racines juives » de la France.

Voilà donc Nicolas Sarkozy qui, une fois de plus, affiche sans complexe ses convictions quant à la place de la religion dans notre République laïque.

scandale?!

On peut dire que c'est sa façon à lui, un peu cavalière, de porter sur l'Agora le débat concernant la laïcité. Avec son livre : « La République, les religions, l'espérance », il avait déjà singulièrement froissé la tradition de neutralité de l'Etat. Puis son discours prononcé à Saint-Jean-de-Latran en 2007 nous avait stupéfiés. Enfin, l'avantage moral attribué au prêtre sur l'instituteur a achevé de nous indigner.

Et en avril 2011, derrière ses deux gestes spectaculaires, l'UMP ouvrait un débat sur « La laïcité et la place de l'islam en France ». La coupe était pleine.

Comme tout bon citoyen français qui se respecte,

j'ai donc crié au scandale à plusieurs titres.

Le bon militant laïque : « Pourquoi opposer dans les termes de l'intitulé, la laïcité et une religion, alors que la laïcité par définition n'en distingue aucune ? »

L'ardent défenseur de la paix civile : « Pourquoi opposer dans l'esprit le Laïque et le Musulman, quand on sait que la laïcité est mal comprise par une majorité de musulmans et même souvent considérée comme l'ennemie de leur croyance?»

Le pourfendeur de la xénophobie : « Pourquoi exploiter chez les Français la peur latente de l'Autre, ici incarné par le musulman d'origine arabe?»

L'ennemi irréductible du fascisme : « Pourquoi relayer ostensiblement le concept de laïcité qui est agité depuis quelques mois par la fille Le Pen et déjà dévoyé? »

L'homme de gauche qui ne votera pas Sarkozy : « Evidemment, c'est une façon pour lui de ratisser large sur sa droite!»

Alors, devrais-je être scandalisé

Et puis, j'ai repensé à ces toutes dernières années. J'ai repensé...

à tous ces directeurs d'établissements scolaires contraints d'arbitrer à tout moment les abus de foulards, la composition des menus de cantine, la participation aux cours de gym...

à ces professeurs qui dans leurs cours d'histoire doivent s'abstenir de parler de la Shoah...

aux médecins des hôpitaux empêchés de soigner les musulmanes que les maris « protègent »

aux chefs d'entreprises tenus de réserver des salles de prière et devant négocier avec les porteuses de voile leurs lieux de travail...

parce que Nicolas Sarkozy repasse les plats de la laïcité ? aux maires qui doivent trouver eux-mêmes les moyens pour ouvrir des locaux aux prières collectives au risque de voir les rues de leurs communes ou de leur arrondissement interdites le vendredi à toutes circulations, voitures comme piétons...

> aux bouchers et consommateurs obligés de se convertir à la viande halal...

> aux orateurs des grands rassemblements musulmans qui fustigent la société française...

> aux imams soutenus par les Pouvoirs Publics et persécutés par les extrémistes

> aux footballeurs de l'équipe de France et à leurs tribulations clanesques et rocambolesques en Afrique du sud, l'été dernier...

> > etc...

transparence

Alors, devrais-je être scandalisé parce que Sarkozy repasse les plats de la laïcité?

> Reconnaissons-lui au moins une sacrée suite dans les idées... alors que ses principaux opposants n'en ont guère fait preuve.

> > Il suffirait de se souvenir des longues

tergiversations à gauche concernant le voile des écolières réglées en 2004 par une loi voulue par un Président de droite. Qui a fait appel aux « grands frères » dans les banlieues pour endiguer les explosions des jeunes? les élus de gauche. Se souvient-on des positions emberlificotées des socialistes quant à l'interdiction de la burqa?

Aujourd'hui la secrétaire du PS a certes un discours

sur la laïcité qui est sans reproche mais a-t-elle su résister en tant que Maire aux exigences discriminantes des clientes de sa piscine municipale ?

Faut-il accuser Sarkozy de faire pièce au FN en reprenant sa thématique et ses arguments? Même si le rejet par l'extrême-droite des immigrés arabes date de près de 30 ans, le FN découvre la laïcité seulement depuis quelques mois pour en faire ses choux gras.

Or Sarkozy nous parlait de laïcité depuis qu'il avait été nommé au ministère de l'intérieur par ...Jacques Chirac en 2004, souvenons-nous

J'ai donc décidé d'être objectif et l'espace d'un instant de faire une lecture non électoraliste du discours de Sarkozy : que dit-il ?

L'Europe a un héritage chrétien, qui peut le nier? On peut objecter que l'héritage est multiple, par les apports grecs et romains, par l'histoire de France, la grande Révolution et toutes les autres qui traversent cette histoire, par toutes les conquêtes sociales qui les ont accompagnées)...

En toute rigueur, Nicolas Sarkozy aurait dû les citer, mais jusqu'où peut-il aller ?

Souvenons-nous, nous le critiquions dès qu'il évoquait en campagne et au début de son mandat toute grande figure historique : on décrétait qu'elle ne lui appartenait pas : un grand résistant ? non, Président trop jeune, un illustre homme de gauche? non, Sarko trop à droite, un homme de lettres? non, trop inculte...

Maintenant pourquoi rappelle-t-il les racines chrétiennes après avoir rendu hommage aux racines juives de la France?

D'abord parce que, parlant de laïcité, il veut se limiter à évoquer seulement les religions. C'est le seul aspect qui l'intéresse, nous ne lui en voulons pas : dans l'esprit de 99% des Français, la laïcité n'est pas dissociée des religions, est restreinte au seul domaine religieux. Bien. Mais aussi, dans la formulation, n'associant que les musulmans de France à la laïcité, il pointe ainsi le problème que ceux-là ont avec celle-ci. Qui peut nier l'existence d'un tel problème ?

intégration et assimilation

Ce problème est celui qui met face à face deux conceptions contradictoires des sociétés auxquelles le problème de l'immigration est posé, c'est-à-dire de toute société démocratique : laisse-t-on une libéralité communautariste s'installer ou au contraire souhaitons nous orienter ces communautés à trouver un horizon de pensée et de pratiques nouvelles venant enrichir celles qu'ils apportent (laïcité) ?

Certes, nous sommes à cheval sur une frontière

incertaine, difficile à franchir, celle qui va permettre de basculer d'une première phase d'intégration nécessaire vers une seconde phase plus délicate, celle de l'assimilation.

... frontière difficile à franchir, celle qui va permettre de basculer d'une première phase d'intégration nécessaire vers une seconde phase plus délicate, celle de l'assimilation.

Nous avons déjà utilisé ce distinguo et tenté de le penser dans une précédente plaidoirie.

(n° 5 du *Chevalier*) nous disions :

« Tout deviendrait parfaitement naturel si les hommes et femmes venus d'une filière d'immigration avaient comme principal souci d'assimiler la culture dans laquelle ils sont plongés. Mais ce qu'on voit le plus souvent, c'est que ces immigrés ou descendants d'immigrés ne réussissent pas à surmonter les craintes liées à l'éloignement du pays de référence, se replient sur la communauté des frères d'exil et renoncent au défi (effort?) de l'assimilation. Souvent la religion, les traditions, les attaches malheureusement les confortent et les maintiennent à l'écart de ce projet. »

La République offre un cadre et des institutions aptes à accueillir ces populations, quelles que soient leurs coutumes et leurs croyances. Elle les intègre.

Ces populations, en retour, sont invitées à comprendre comment ce cadre et ces institutions ont été tracés et construits au cours de l'histoire de la République (afin d'humaniser les relations entre

hommes et femmes vivant dans cette même société); puis elles sont invitées à assimiler la réalité et l'esprit de ces institutions comme un nouvel enrichissement culturel mais aussi comme une garantie de liberté de conscience.

J'ai le sentiment de me placer par ces propos sensiblement à l'écart d'une approche quasi unanime des médias et peut-être de l'opinion ? Mais n'est-ce pas justement dans ces moments-là qu'un citoyen laïque doit

être enclin à douter?

Je ne cherche pas à choquer notre lecteur mais le prie de peser les arguments et de les soumettre à un jugement dénué de toute passion.

Je l'invite à s'interroger sur l'origine de nos déboires français quant à l'incompréhension que rencontrent l'idée et la méthode laïques notamment dans les populations musulmanes récemment immigrées.

Puisse le débat actuellement lancé, malgré les dangers d'un dérapage (mais n'est-ce pas le risque de la démocratie?), amener ces populations à découvrir ce qu'est la laïcité, à comprendre ses enjeux, à réfléchir à cette chance qui est à leur portée, ce bonheur de pouvoir penser librement croyances et idéaux.

Quelle belle promotion pourrait être pour la laïcité une campagne présidentielle placée sous ce signe!

Nous, associations laïques saurons-nous saisir cette chance et éviter d'être nous-mêmes les fossoyeurs frileux de ce débat ?

JP 1^{er} avril

Les jugements de cœur

Cette habitude de monter en

épingle la colère des victimes

entretient le ressentiment à l'égard

Si l'on assassinait mon frère devant moi, il est probable que je répliquerais sur le coup de la colère me faisant « justice » moi-même. C'est pour éviter le cycle infernal des vengeances qu'on inventa l'institution judiciaire, la société s'interposant entre l'agresseur et la victime.

Pourtant la complaisance des média à nous montrer la colère des victimes, rarement satisfaites des peines infligées, frustrées au regard de leur souffrance, pose question: « Il aurait dû être condamné à 15, 20 ans, à perpétuité ». Les victimes réclament « réparation », mais quelle réparation à la perte d'un être cher ? L'institution judiciaire s'appuie sur un code, établi sur la raison, et non sur le débordement (compréhensible) des passions vengeresses. Cette habitude de monter en épingle la colère des victimes, leur incompréhension d'une peine infligée et jugée bien souvent trop légère, entretient le ressentiment à l'égard de l'Institution.

récidiviste, disent-ils

Une récente affaire de viol suivi de meurtre fait l'objet des gros titres dans la presse quotidienne. Là encore la Justice est abusivement remise en cause

par l'inexactitude de la situation rapportée. On déclare le coupable « récidiviste ». Récidiviste de quoi ?

de l'Institution judiciaire.

Il a été de multiples fois
incarcéré pour vols, conduite sans permis, insulte à Qui policier, outrage à magistrat. Certes un viol en réunion déclaration? sur codétenu, pour le punir d'être un « pointeur » lui ce genre d'es vaut 5 année de détentions supplémentaires.

aux juges à

Mais récidiviste de quoi ? Il a accompli toutes ses peines. A sa libération, il aurait dû bénéficier d'un suivi judiciaire, mais les moyens alloués à ces services sont notoirement insuffisants, ils relèguent la France dans le peloton de queue de l'Europe en cette matière. C'est le fait d'une politique constante, dans ce pays qui refuse à l'Institution judiciaire les moyens nécessaires à son bon fonctionnement.

Faute de moyens, ce triste sire n'a pas bénéficié d'un suivi judiciaire digne de ce nom, il a pu facilement s'y soustraire.

Cela n'empêche pas, bien au contraire, notre Président-candidat de saisir l'occasion pour sur-jouer la compassion envers les victimes et remettre en cause

l'Institution:

« De tels actes criminels, si l'enquête le confirme, ne peuvent rester impunis, la récidive n'est pas une fatalité ».

Qui ne serait pas d'accord avec une telle déclaration? Notre Président-candidat est coutumier de ce genre d'esbroufes, généralement suivies d'un appel aux juges à plus de sévérité. C'est toujours payant de hurler avec la meute des « honnêtes citoyens » supposés revanchards. Les déclarations à l'emporte pièce, l'enfonçage de portes ouvertes ne peuvent tenir lieu de politique .

Alors ? Une loi sécuritaire de plus, sur le coup de l'émotion populaire ? On verra plus tard pour les décrets d'application, ce qui compte c'est la perspective à court terme, la remontée de sa cote de popularité, peut importe si l'autorité de l'Institution judiciaire en sort affaiblie.

J.-F. C. - 30 mars



N'y a-t-il pas là matière à réflexion ?

Enseigner la laïcité (2)

Nous avions dans le précédent numéro du Chevalier exposé les motifs qui sont à la base de notre projet, celui d'enseigner la laïcité dans les écoles, collèges, lycées, universités de la République.

Rappelons ici quelques-uns de ces motifs

...La population autochtone se reconnaît dans notre République laïque mais reste ignorante de ses fondements, la population immigrée peine à comprendre les principes laïques.

...Les personnels de l'Education nationale manquent d'arguments précis pour répondre aux pressions exercées par les élèves ou leurs parents

...Les politiques manquent d'une culture laïque pour répondre de façon pertinente aux exigences nouvelles de leurs administrés

...Les entrepreneurs sont pris au dépourvu par les demandes du personnel musulman

...Les Pouvoirs Publics sont contraints d'orienter les imams vers les organismes de l'Eglise catholique pour la formation des imams à la laïcité

reconnaître d'abord la laïcité

comme matière à enseigner

Pour faire aboutir un tel projet, il est essentiel de faire reconnaître d'abord la laïcité comme matière à enseigner.

Mais une discipline n'accède à ce statut que si elle réunit plusieurs conditions.

Au-delà d'une nécessaire base élargie des savoirs permettant de créer une grande variété de cursus adaptés aux différents publics, elle doit d'une part rester ouverte à la recherche, et d'autre part elle doit offrir matière à débat public.

chaire ou institut?

Il faut reconnaître que la laïcité est reconnue Au aujourd'hui comme un sujet ouvrant sur des débats partielles particulièrement animés et de grand intérêt dès qu'ils arguments, sont portés sur l'Agora.

Il est essentiel de faire

Quant à sa qualité de motiver des chercheurs, ce point est plus difficile à apprécier en se fondant

sur l'existant ; en première analyse, la laïcité bénéficie de recherches partielles et dispersées. C'est ainsi que certains départements de recherche d'universités ou du CNRS traitent déjà de laïcité, mais il convient de noter ici une restriction importante relativement à une matière qui exige un traitement libre dans l'esprit :

ces recherches sont développées à l'intérieur de sections centrées sur les religions : théologie, histoire, sociologie,...

Au total, on peut donc observer des expériences partielles qui certes fournissent à la laïcité des arguments, des atouts non négligeables permettant

d'envisager sa promotion au rang de matière à part entière.

La première idée qui vient à l'esprit pour faire décoller le projet

est la création d'une chaire universitaire qui lui serait dédiée. La reconnaissance par l'Etat de l'enseignement qui y est dispensé et des recherches qui y sont associées en faisait autrefois le socle théoriquement nécessaire pour officialiser la création d'une nouvelle discipline apte à former des citoyens.

Malheureusement, depuis 68, les chaires d'Etat officialisant une matière ont disparu.

Dans ces conditions l'idée s'infléchit vers la création d'un Institut d'enseignement qui se démarquerait des différents pôles dispersés traitant ici et là cette matière de façon partielle et partiale, et cette distinction s'appuierait sur deux éléments.

D'abord par le caractère essentiellement laïque de l'institut enseignement sur la philosophie (c'est la moindre des choses) quant au financement et à la pédagogie développée.

L'équipe pédagogique doit réunir enseignants chercheurs et personnalités laïques s'étant illustrés sur les fronts de défense et de promotion de la laïcité.

Ensuite, l'Institut fonde son enseignement sur la philosophie. C'est cette base qu'il convient d'abord d'étayer car elle est le point d'ancrage rationnel pour une large variété de cadres d'enseignement : historiques, sociologiques, juridiques, géopolitiques, économiques, éthiques...

Ces cursus sont bâtis en fonction des publics recensés: enseignants de l'Education nationale, maires et conseillers, DRH et personnels administratifs des entreprises, clercs et imams...

> L'organisation d'activités ouvertes vers

l'extérieur pourront assurer la visibilité de l'Institut : cycles de conférences, séminaires et ateliers, journées d'études, colloques, publications...

C'est seulement quand les activités de l'Institut

auront montré la pertinence de la matière « laïcité » qu'il sera loisible de soumettre le projet et des contenus

d'enseignement à l'Education nationale.

L'Institut d'enseignement philosophique de la laïcité constituera en outre une tribune

pour adresser aux universitaires étrangers un appel à coopérer, échanger expériences et projets, porter mutuelle assistance dans les débats nationaux,

et au total

L'Institut fonde son

pour convertir les dirigeants de tous pays à l'exercice et l'enseignement d'une matière qui ne serait plus une exception française et participerait pour l'avenir à la paix entre chapelles, communautés, peuples.

JP





Tout se complique!

Modeste parcourt l'univers entier non

pour découvrir la vérité mais pour

savoir comment la trouver.

La vie de bouquiniste est très dure ! Voilà que me tombe entre les mains un livre, à vrai dire devenu très rare, de 1888 : La Vie (rien que çà !) de Victor Modeste.

Jusque là je pensais que ceux qui se préoccupaient du Peuple à cette époque, qui développaient une philosophie moniste, un athéisme de bon aloi, un anticléricalisme gaillard, étaient « de gauche » disons dans l'orbe marxienne des penseurs révolutionnaires.

C'était compter sans les anarchistes. Proudhon réagira très violemment aux écrits de Modeste, de Passy et de Basquiat tous trois, avec aussi quelques autres, « de droite » c'est à dire ultra-libéraux, mais alors Ultra! Membres de la Société d'économie politique qu'ils ont créée.

L'Etat d'abord est toujours en trop... Mais commençons par le début, la nécessité de penser « la Vie ».

carrefour de raison

Modeste, le mal-nommé, parcourt l'univers entier, de l'infiniment grand à l'infiniment petit, non pour découvrir la vérité mais pour savoir comment la trouver. Et, chemin faisant, affirmer que la Raison

seule peut y parvenir. Ce dont il déduit la spécificité de la race humaine dans le monde, non que celle-ci soit de nature différente

des autres, mais qu'elle paraît capable d'ordonner aux autres. L'économie politique se légitime en cela.

« De même que la matière produit, dans des conditions déterminées, les phénomènes spéciaux que nous appelons lumière, mouvement, électricité, chaleur, de même elle produit également, dans des conditions déterminées, celui que nous appelons la vie ».

Nous partirons donc avec lui dans la recherche scientifique des lois de la vie qui nous permettront de comprendre celles de la société, puis d'établir une économie politique, comme les autres sciences partent à la recherche des lois uniques qui les régissent. Tout ce qui gêne le développement de cette loi est donc néfaste. Et d'abord l'idée que la vie aurait un sens en dehors d'elle-même.

Voilà le carrefour depuis lequel sa route en croise d'autres plus illustres : d'abord, sans qu'il n'y fasse jamais référence, celle du Descartes des « longues chaînes de raisons » avec une confiance aigüe dans l'agilité de l'esprit. Celle des marxiens ensuite, comme je l'ai dit : Il développe une vision

> « scientifique » de la société, (tout aussi légitimement scientifique que d'autres) dans laquelle la part du réel est

singulièrement réduite, épurée de tout ce que l'on considère à tort comme « réel » : la valeur, la morale, l'institution... Injonction du retour au réel, bris et fracas des illusions...

Tout se complique, donc, parce que ce mouvement d'idées, pour n'avoir pas connu le succès des thèses « marxistes » (pour faire court) est formidablement armé, et j'allais dire, organisé pour transformer la société comme celles-là l'ont fait mais dans une autre voie. Armé comme une troupe qui partirait à l'assaut des vieilles églises et des anciens trônes, au nom d'un socialisme, celui-là véritablement utopique...

Si l'histoire des idées était simple, on s'ennuierait peut-être.

Th.B.